Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260519-219052026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN

COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 19 05 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf mai à dix-neuf heures le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le onze mai deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Madame Virginie LEMOINE Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme LEMOINE Virginie M. LEMOINE Gervais, Mme. LUCAS Isabelle M LE COUEDIC Christian, Mme DAUNY Odile, M. MOIGNO Philippe, Mme GUILLEMIN Séverine M. Le MAUFF Julien, Mme JOUANNIGOT Stéphanie, M GORIN Stéphane, Mme FIGARO Elise

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme GUILLEMIN Séverine est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Délibération 2 19 05 2026 ; désignation de la liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES PERSONNES PROPOSÉES À SIÉGER À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

EXPOSÉ DES MOTIFS La commune de Merléac est tenue, conformément aux dispositions du Code général des impôts, de constituer une commission communale des impôts directs. Cette instance joue un rôle important dans l'évaluation des bases d'imposition et l'établissement des rôles d'impôts directs locaux. Il appartient au conseil municipal de désigner les membres de cette commission, parmi les contribuables de la commune, pour une durée déterminée.

La présente délibération a pour objet de proposer la liste des personnes appelées à siéger au sein de cette commission, en tenant compte de leur connaissance des réalités locales et de leur disponibilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des impôts, notamment ses articles 1650 et suivants relatifs à la composition et aux missions des commissions communales des impôts directs ;

VU l'article L. 233-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la transparence des décisions administratives ;

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260519-219052026-DE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner les membres de la commission communale des impôts directs afin d'assurer le bon fonctionnement de cette instance ;

CONSIDÉRANT que les personnes proposées résident sur le territoire communal et présentent les garanties d'impartialité et de compétence requises pour exercer cette mission ;

CONSIDÉRANT que la commission communale des impôts directs doit être composée de contribuables locaux, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : Sont retenus pour figurer sur la liste proposée au Directeur Départemental des Finances publiques afin d'être siéger à la commission communale des impôts directs de la commune de Merléac, les personnes suivantes :

- M. François LE POTIER
- M. Jean-Paul LE RALL
- M. Gervais LEMOINE
- Mme Adeline DUCHENE
- M. Joël CARREE
- M. Julien LE MAUFF
- Mme Marie-Lise OLLIVIER
- Mme Thérèse SOREL
- Mme Christine PACILLY
- M. Michel BURLOT
- M. Michel CARREE
- Mme Marie-Annick LE TINNIER
- M. Sébastien JOUANNIGOT
- Mme Gwenola FRABOULET
- M. Jean-François LE POTIER
- Mme Gilberte MOIGNO

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260519-219052026-DE

- M. Philippe RAULT
- M. Patrick BONNET
- M. Alain LE POTTIER
- Mme Gwenaëlle DERRIEN
- M. Joël GUILLO
- M. Laurent DELIGNY
- M. Rolland LE FLAHEC
- M. Jean-Bernard LE GAILLARD

Article 2 : Le maire est chargé de notifier cette décision aux personnes désignées et de veiller à la mise en place effective de la commission.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Elus : 11 ; Votant : 11. Pour : 11 ; Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme

Madame Le Maire

Madame La Secrétaire de séance